

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 mai 2015**

Décision n° **CP-2015-0154**

commune (s) : Lyon 4°

objet : Revente à la société Alliade habitat du lot n° 201 dans un immeuble en copropriété situé 22, place de la Croix-Rousse

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 11 mai 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 19 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier, MM. Vincent (pouvoir à Mme Vullien), George (pouvoir à M. Suchet), Mme Belaziz (pouvoir à M. Bret).

Commission permanente du 18 mai 2015**Décision n° CP-2015-0154**

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Revente à la société Alliade habitat du lot n° 201 dans un immeuble en copropriété situé 22, place de la Croix-Rousse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 4 mai 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande de la société Alliade habitat, la Métropole de Lyon a acquis, par exercice de son droit de préemption, au prix de 1 450 453,29 €, un lot dans un immeuble en copropriété situé à Lyon 4°, 22, place de la Croix-Rousse.

Il s'agit du lot n° 201 comprenant la partie nord de l'immeuble, élevé sur caves, de rez-de-chaussée, 5 étages et combles, ainsi qu'une petite construction à usage de bureaux élevée d'un rez-de-chaussée seulement avec les 1000/2000 des charges d'ascenseur, les 210/1000 des parties et choses communes de l'immeuble et les 500/1001 des parties et choses communes de l'ensemble des deux masses.

Cette partie nord correspond à la parcelle cadastrée AV 47 d'une superficie de 179 mètres carrés outre l'allée commune cadastrée AV 46 d'une superficie de 26 mètres carrés et une partie du sol de la cour cadastrée AV 48 comportant une petite construction.

L'ensemble comprend 8 logements, dont 2 vacants, d'une surface habitable de 536,10 mètres carrés et 2 commerces en rez-de-chaussée, d'une surface utile de 297,35 mètres carrés.

Ce bien a été acquis pour le compte de la société Alliade habitat dans le but de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de 6 logements en mode financement prêt locatif à usage social (PLUS) d'une surface habitable de 401,58 mètres carrés et 2 logements en mode financement prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) d'une surface habitable de 134,50 mètres carrés ainsi que 2 commerces d'une surface utile totale de 297,35 mètres carrés.

Suivant les termes de la promesse d'achat, la société Alliade habitat qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole de Lyon ledit bien, cédé partiellement occupé, au prix de 1 450 453,29 €, admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition, étant précisé que ce prix correspond à la valeur 2014 qui sera indexée sur le taux légal en vigueur à la date de signature de l'acte.

La société Alliade Habitat aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 16 décembre 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente à la société Alliade habitat, pour un montant de 1 450 453,29 €, du lot n° 201 dans un immeuble en copropriété situé 22, place de la Croix-Rousse à Lyon 4°, dans le but de réaliser une opération de logement social, étant précisé que ce prix correspond à la valeur 2014 qui sera indexée sur le taux légal en vigueur à la date de signature de l'acte.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1753, le 13 janvier 2014 pour la somme de 9 000 000 € en dépenses et 9 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 1 450 453,29 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 458 200 - fonction 01, étant précisé que ce prix correspond à la valeur 2014 qui sera indexée sur le taux légal en vigueur à la date de signature de l'acte.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 mai 2015.